RAPPORT FINANCIER

2019



TABLE DES MATIÈRES

- **3** Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 4 Rapport le l'auditeur indépendant
- **7** État de la situation financière
- 8 État du résultat net et de l'actif net
- **9** Tableau des flux de trésorerie
- **10** Notes annexes

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD **DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La direction de l'Administration aéroportuaire de Calgary (l'« Administration ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé. Les états financiers et les notes comprennent toutes les informations nécessaires à une présentation fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'Administration conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que d'autres informations que l'Administration est tenue de fournir selon les lois et règlements auxquels elle est assujettie.

La direction de l'Administration maintient des systèmes, des politiques et des procédures appropriés en matière de comptabilité et de contrôle interne qui fournissent à la direction l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont fiables et qu'ils constituent une base adéquate pour l'établissement des états financiers. Les présents états financiers comprennent également des montants qui sont fondés sur des estimations et des jugements qui reflètent les informations disponibles à l'heure actuelle.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet indépendant de comptables professionnels agréés nommé par le conseil d'administration.

Le comité d'audit et des finances du conseil d'administration se compose de six administrateurs qui ne sont pas des employés de l'Administration. Le comité rencontre périodiquement la direction et les auditeurs externes indépendants pour examiner toute question importante qui survient au sujet de la comptabilité, du contrôle interne et de l'audit. Le comité d'audit et des finances examine également les états financiers annuels de l'Administration ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant et les recommande au conseil d'administration qui approuve les états financiers.

ROBERT (BOB) SARTOR

Président et chef de la direction

MA

ROBERT J. PALMER

Vice-président, Finances, Stratégie et chef des finances

Le 4 mars 2020 Calgary (Alberta)



Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de l'Administration aéroportuaire de Calgary

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration aéroportuaire de Calgary (l'« Administration ») aux 31 décembre 2019 et 2018 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Administration, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018;
- les états du résultat net et de l'actif net pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Administration conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP 111-5th Avenue SW, Suite 3100, Calgary (Alberta) Canada T2P 5L3 Tél.: +1 403 509-7500, Téléc.: +1 403 781-1825

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP, une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCECF, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière:
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pricewaterhouse coopers s.r.e./s.e.n.c.r.e.

Comptables professionnels agréés

Calgary (Alberta) Le 4 mars 2020

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre, en milliers de dollars canadiens

	NOTE	2019	2018 (retraité*)
ACTIF			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		46 850 \$	34 581 \$
Créances	5	28 884	28 748
Stocks	6	5 649	5 613
Charges payées d'avance		5 592	3 730
		86 975	72 672
CRÉANCES À LONG TERME		1 698	819
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	7	3 274 533	3 366 904
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	13	35 462	23 614
		3 398 668 \$	3 464 009 \$
PASSIF ET ACTIF NET			
PASSIFS COURANTS			
Dettes et charges à payer		36 046 \$	43 978 \$
Intérêts à payer sur la dette à long terme	10	19 580	19 233
Produits différés		569	1 371
Autres passifs	8	2 644	1 792
Partie courante de la dette à long terme	10	25 000	-
		83 839	66 374
AUTRES PASSIFS À LONG TERME	8	2 740	2 554
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	13	16 677	15 093
DETTE À LONG TERME	10	2 890 901	2 915 901
		2 994 157	2 999 922
ACTIF NET		404 511	464 087
		3 398 668 \$	3 464 009 \$

Se reporter aux notes annexes.

* Se reporter à la note 4 pour obtenir des précisions sur le retraitement des soldes comparatifs.

Approuvé au nom du conseil d'administration,

Michael Casey

Many

Président du conseil d'administration

Don Cormack Administrateur

Conseld Cormach

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DE L'ACTIF NET

Aux 31 décembre, en milliers de dollars canadiens

	NOTE	2019	2018 (retraité*)
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			(, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5, 5,
Frais d'améliorations aéroportuaires	11	163 344 \$	163 880 \$
Produits autres qu'aéronautiques			
Concessions		72 409	67 159
Parc de stationnement		41 700	43 694
Location de terrains		20 986	20 357
Location d'aérogares		8 356	6 973
Produits d'intérêts		779	523
Autres produits des activités ordinaires		1 799	206
		146 029	138 912
Produits aéronautiques			
Frais généraux liés aux aérogares		48 128	48 443
Droits d'atterrissage		49 759	47 208
Autres frais aéronautiques		24 703	22 441
		122 590	118 092
		431 963	420 884
CHARGES			
Biens et services		121 511	114 420
Bail avec le Canada	12	43 778	42 466
Salaires et avantages du personnel		39 390	33 170
Impôts fonciers		17 910	16 902
Frais de manutention liés aux frais d'améliorations aéroportuaires	11	6 492	6 509
		229 081	213 467
REVENU AVANT LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET LES INTÉRÊTS		202 882	207 417
Dotation aux amortissements	7	168 846	202 610
Intérêts	17	102 899	99 851
PERTE D'EXPLOITATION		(68 863)	(95 044)
AUTRES PRODUITS (PERTES)			
Avantages de retraite postérieurs à l'emploi	13	9 287	(2 845)
PERTE NETTE		(59 576)	(97 889)
ACTIF NET À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		464 087	561 976
ACTIF NET À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		404 511 \$	464 087 \$

Se reporter aux notes annexes.

* Se reporter à la note 4 pour obtenir des précisions sur le retraitement des soldes comparatifs.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre, en milliers de dollars canadiens

	NOTE	2019	2018 (retraité*)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			(retruite)
Perte nette		(59 576) \$	(97 889) \$
Cotisations patronales futures	13	(2 180)	(2 099)
Ajustements :		(= :::)	(= ===,
Dotation aux amortissements	7	168 846	202 610
Perte sur cessions de stocks et d'immobilisations corporelles		89	25
Pénalité payée au remboursement anticipé de la dette à long terme	17	4 885	_
Avantages de retraite postérieurs à l'emploi	13	(8 084)	4 176
		103 980	106 823
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :			
Créances		(1 015)	9 913
Stocks		(36)	612
Charges payées d'avance		(1 862)	(356)
Dettes et charges à payer		(6 610)	(1 982)
Intérêts à payer sur la dette à long terme		347	_
Autres passifs		1 038	(52)
Produits différés		(802)	142
		(8 940)	8 277
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		95 040	115 100
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement anticipé de la dette à long terme		(70 000)	_
Pénalité payée sur le remboursement anticipé de la dette à long terme	17	(4 885)	_
Produit tiré de nouveaux titres d'emprunt à long terme		70 000	_
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(4 885)	_
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Investissement dans des immobilisations corporelles et incorporelles		(76 577)	(88 417)
Produit tiré de cessions		13	105
Variation des dettes et charges à payer liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 322)	(11 645)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(77 886)	(99 957)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		12 269	15 143
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		34 581	19 438
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		46 850 \$	34 581 \$
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :			
Fonds en banque		6 298 \$	4 138 \$
Placements à court terme		40 552	30 443
		46 850 \$	34 581 \$

Se reporter aux notes annexes.

^{*} Se reporter à la note 4 pour obtenir des précisions sur le retraitement des soldes comparatifs.

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

L'Administration aéroportuaire de Calgary (l'« Administration ») a été constituée en tant que société sans capital-actions en juillet 1990 en vertu de la loi de l'Alberta intitulée Regional Airports Authorities Act (la « Loi »). L'Administration a pour mandat, tel qu'il est défini dans la Loi, d'assurer la gestion et le fonctionnement sécuritaire et efficace des aéroports dont la responsabilité lui incombe, ainsi que de favoriser le développement économique et communautaire, notamment par la promotion et le soutien de l'amélioration des services aériens et de transport et de l'expansion de l'industrie aéronautique, dans l'intérêt général de la population de sa région.

L'Administration exploite l'aéroport international de Calgary (YYC) depuis juillet 1992 en vertu de la convention de cession qui prévoyait le transfert du contrôle opérationnel de l'aéroport international de Calgary (YYC) du gouvernement du Canada à l'Administration en vertu d'un bail de longue durée (le « bail avec le Canada »). Le bail avec le Canada est d'une durée initiale de 60 ans et est assorti d'une option de renouvellement de 20 ans, qui a été exercée en 2011. En octobre 1997, l'Administration a conclu avec le gouvernement du Canada un bail en vue de l'exploitation de l'aéroport de Springbank (le « contrat de location de Springbank »), de la même durée que le bail avec le Canada.

En vertu de la Loi, l'Administration réinvestit tous les bénéfices dans la rénovation et l'agrandissement des aéroports dont elle est responsable. L'Administration est autorisée à contracter des emprunts afin d'investir dans l'infrastructure aéroportuaire et d'assurer le fonctionnement des installations. Le détail de ces emprunts est présenté aux notes 9 et 10. Les immobilisations comprennent des investissements dans des biens loués à bail et des biens en propriété franche de l'Administration, tel qu'il est précisé à la note 7. Les travaux de rénovation nécessaires sont déterminés au moyen de processus de gestion du cycle de vie et d'inspections des biens matériels, tandis que les travaux d'agrandissement nécessaires sont déterminés en fonction de la capacité et de la demande de l'aéroport. Les besoins en capital sont généralement déterminés sur une base annuelle conformément au plan d'affaires de l'Administration, bien que les plus importants projets puissent comporter des engagements financiers qui se prolongent sur une période dépassant un an. L'Administration procède à une réévaluation annuelle de la conjoncture économique prévue et des facteurs qui influent sur la demande pour les installations.

Au 31 décembre 2019, l'Administration respectait toutes les exigences en matière de gestion du capital qui lui sont imposées de l'extérieur. Si elle ne se conformait pas à ces exigences, l'Administration pourrait être considérée comme ne respectant pas les modalités du bail avec le Canada, de l'entente relative aux frais d'améliorations aéroportuaires (note 11), de la facilité de crédit (note 9) et de la convention de crédit (note 10).

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

BASE D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (« NCECF ») qui établissent les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les états financiers ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et au coût historique, à l'exception de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur.

TRÉSORERIE ET ÉOUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de trésorerie et de placements à court terme hautement liquides dont la durée à courir jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois.

STOCKS

Les stocks se composent de matières et de fournitures consommables destinées à être utilisées par l'Administration. Les stocks sont présentés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au coût de remplacement estimé.

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

CONTRATS DE LOCATION

Le bail avec le Canada et le contrat de location de Springbank sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qui doivent être engagées pour permettre sa mise en service.

L'amortissement est comptabilisé sur la durée d'utilité estimative aux taux suivants :

Véhicules	De 18 % à 30 %	Mode dégressif
Matériel informatique	3 ans	Mode linéaire
Immobilisations incorporelles – logiciels	3 ans	Mode linéaire
Mobilier et agencements	15 ans	Mode linéaire
Matériel et outillage	De 10 à 30 ans	Mode linéaire
Bâtiments et structures	De 10 à 53 ans	Mode linéaire

Les différentes composantes des bâtiments et structures comprennent des bâtiments de l'aérogare, d'autres bâtiments et structures ainsi que des routes et des terrains d'aviation. Ces actifs structurels sont amortis selon la durée d'utilité économique estimative de la composante en question, pourvu que cette durée ne dépasse pas celle du bail avec le Canada, étant donné que la propriété de tous les actifs de l'Administration sera transférée au gouvernement du Canada à l'échéance du bail avec le Canada.

L'Administration a fait l'acquisition de terrains à des fins d'exploitation et d'aménagement futur. Selon les modalités du bail avec le Canada, la propriété des terrains doit être transférée au gouvernement du Canada au début des travaux d'aménagement, auquel moment l'Administration doit reclasser les terrains dans les terrains cédés à bail et commencer à les amortir selon le mode linéaire sur la durée des exercices financiers complets qui restent jusqu'à l'échéance du bail avec le Canada.

Les travaux de construction en cours sont inscrits à l'actif et comptabilisés au coût. Les coûts sont virés au compte d'immobilisations approprié et commencent à être amortis lorsque le projet est quasi achevé et que les actifs sont prêts à être utilisés.

COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt relatifs à la dette à long terme utilisée pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont ajoutés au coût de ces actifs durant la période nécessaire pour achever la construction de l'actif et le préparer en vue de son utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés comme des charges d'intérêts à l'état du résultat net et de l'actif net.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Administration a établi un régime de retraite à l'intention de tous les employés permanents et temporaires. Les nouveaux employés permanents participent au régime dès la date de leur embauche. Les employés temporaires deviennent des participants du régime de retraite après 24 mois de service continu. Le régime de retraite comporte à la fois un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Le régime de retraite à prestations définies est fermé aux nouveaux employés depuis le 1er août 2013. L'Administration n'offre pas d'avantages complémentaires de retraite. Les évaluations actuarielles pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont réalisées annuellement par des actuaires agréés au moyen de la méthode de répartition des prestations. L'actif (ou le passif) connexe au titre des prestations de retraite postérieures à l'emploi qui est comptabilisé à l'état de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite postérieures à l'emploi à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, le cas échéant. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations postérieures à l'emploi est déterminée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimatives au moyen des taux d'intérêt dont sont assorties

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

des obligations de société de grande qualité dont la durée à courir jusqu'à l'échéance avoisine celle du passif au titre des prestations constituées connexe dans le cas des régimes non enregistrés et au moyen du taux d'actualisation sur une base de continuité dans le cas des régimes enregistrés dont la durée à courir jusqu'à l'échéance avoisine celle du passif au titre des prestations constituées connexe. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés au complet en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Le coût des services rendus au cours de la période est inclus dans les salaires et avantages du personnel à l'état du résultat net et de l'actif net. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les droits aux prestations sont acquis. Dans le cas des régimes capitalisés, les excédents sont comptabilisés uniquement s'ils sont considérés comme recouvrables. La probabilité de recouvrement est déterminée principalement selon la mesure dans laquelle l'Administration peut unilatéralement réduire les cotisations futures au régime. La variation de l'obligation au titre des prestations constituées à long terme au cours de l'exercice est comptabilisée à l'état du résultat net et de l'actif net.

PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés se composent principalement de produits tirés de la location de terrains, de la location d'espaces et des frais aéronautiques recus avant que les terrains ou les installations soient utilisés.

COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les droits d'atterrissage, les produits tirés des frais généraux liés aux aérogares, les autres frais aéronautiques et les produits tirés du parc de stationnement sont comptabilisés à mesure que les installations aéroportuaires sont utilisées. Les produits liés aux frais d'améliorations aéroportuaires (« FAA ») sont comptabilisés au moment où les passagers en partance montent à bord de l'avion, tel que le signalent les compagnies aériennes. Les produits tirés des concessions sont gagnés chaque mois et sont comptabilisés en fonction d'un pourcentage des ventes ou de garanties spécifiques de loyer minimum des concessionnaires, ou ils peuvent être gagnés en fonction d'une combinaison de paiements contractuels mensuels et de droits d'utilisation. Les produits locatifs liés aux terrains et aux aérogares sont comptabilisés chaque mois sur la durée des ententes respectives. Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés ou au moment où les services sont rendus.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les créances à long terme sont initialement évalués à la juste valeur et ultérieurement comptabilisés au coût amorti.

Les passifs financiers, y compris les dettes et charges à payer, les intérêts à payer, les autres passifs, la ligne de crédit d'exploitation et la dette à long terme sont initialement évalués à la juste valeur et ultérieurement comptabilisés au coût amorti.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont classés respectivement comme des actifs courants et des passifs courants si les paiements sont exigibles dans un délai de 12 mois. Sinon, ils sont présentés respectivement comme des actifs non courants et des passifs non courants à l'état de la situation financière.

JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers de l'Administration, à l'exception de sa dette à long terme, avoisine leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de l'Administration. Les transactions conclues en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au moyen des cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaies étrangères et de la conversion, aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, des actifs et des passifs monétaires libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de l'Administration sont comptabilisés à l'état des résultats et de l'actif net.

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

UTILISATION D'ESTIMATIONS

L'établissement d'états financiers exige que la direction formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits des activités ordinaires, des charges et des autres produits (pertes) de la période de présentation de l'information financière. Les estimations comptables et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. Parmi les éléments importants pour lesquels il convient de recourir à des estimations formulées par la direction, on compte la détermination des produits à recevoir, des charges payées d'avance, de la provision pour créances douteuses et des durées d'utilité utilisées aux fins de l'amortissement des immobilisations corporelles, de même que la formulation des hypothèses relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs des employés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

L'Administration continue d'évaluer l'incidence des nouvelles normes et interprétations, ainsi que des normes et interprétations révisées. Les normes comptables qu'applique actuellement l'Administration sont à jour, et cette dernière n'a adopté aucune norme comptable au cours de l'exercice écoulé. L'Administration a déterminé que les nouvelles normes et interprétations qui ont été publiées ne s'appliquent pas à elle ou ne devraient pas avoir d'incidence importante sur ses états financiers.

3 MODIFICATION DES DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Au cours de l'exercice, l'Administration a procédé à un examen détaillé des durées d'utilité estimatives de toutes ses immobilisations corporelles et incorporelles. Selon les lignes directrices des NCECF, les modifications des durées d'utilité estimatives doivent être comptabilisées de manière prospective. Toutefois, il a été déterminé, à la lumière de l'examen, que les durées d'utilité de certains actifs avaient été établies de manière incorrecte au moment où ces actifs ont été initialement acquis ou construits. Conformément aux lignes directrices des NCECF, l'Administration a retraité de manière rétrospective les chiffres comparatifs relatifs à ces actifs (note 4). L'incidence nette des modifications des durées d'utilité sur la dotation aux amortissements de 2019 représente une diminution de la dotation aux amortissements de 64 923 \$ comparativement à ce que celle-ci aurait été si les durées d'utilité n'avaient pas été modifiées. Une tranche d'environ 44 687 \$ de la variation a trait à l'incidence de l'ajustement rétrospectif des durées d'utilité de certains actifs (note 4) sur la dotation aux amortissements de l'exercice écoulé et une tranche d'environ 20 236 \$ a trait à l'incidence sur la dotation aux amortissements des modifications des durées d'utilité d'autres actifs qui ont été traitées de manière prospective.

4 CORRECTION D'UNE ERREUR DANS LA **COMPTABILISATION DE LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS**

L'examen des durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles a indiqué que les durées d'utilité de certains actifs avaient été déterminées de manière incorrecte au moment où ces actifs ont été initialement acquis ou construits. Par conséquent, l'Administration a retraité les états financiers comparatifs de l'exercice précédent afin de comptabiliser une diminution nette de la dotation aux amortissements relative à ces actifs, puisque les durées d'utilité estimatives nettes sont plus longues que celles qui avaient été utilisées au départ. L'effet cumulatif de la différence sur les périodes antérieures au 1er janvier 2018 a été comptabilisé à titre d'ajustement de l'actif net à l'ouverture de l'exercice.

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

L'Administration a corrigé cette erreur en retraitant chacun des postes des états financiers de l'exercice précédent qui ont été touchés, comme suit :

	MONTANT PRÉSENTÉ PRÉCÉDEMMENT	AJUSTEMENT	MONTANT RÉVISÉ
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE :			
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 135 459 \$	231 445 \$	3 366 904 \$
Actif net	232 642	231 445	464 087
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DE L'ACTIF NET :			
Dotation aux amortissements	249 363 \$	(46 753) \$	202 610 \$
Perte nette	(144 642)	46 753	(97 889)

Le retraitement n'a eu aucune incidence sur le total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement présentés dans le tableau des flux de trésorerie de l'Administration.

5 CRÉANCES

Les créances sont présentées déduction faite de toute provision pour créances douteuses. Pour 2019, cette provision s'est chiffrée à 392 \$ (292 \$ en 2018). Une charge au titre des créances douteuses de 649 \$ (recouvrement de 469 \$ en 2018) est incluse dans les charges liées aux biens et services présentées à l'état du résultat net et de l'actif net.

6 STOCKS

Au 31 décembre 2019, la totalité des stocks étaient comptabilisés au coût moyen pondéré. Au cours de l'exercice, un montant de 5 362 \$ (5 274 \$ en 2018) a été comptabilisé à titre de charges au poste « Biens et services ». De ce montant, une tranche de 335 \$ (464 \$ en 2018) attribuable à l'obsolescence a été sortie du bilan.

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	LISATIO INCO							IMMOBI- LISATIONS INCOR- PORELLES	2018	
	TERRAINS	TERRAINS CÉDÉS À BAIL	BÂTIMENTS ET STRUCTURES - AÉROGARE	MATÉRIEL INFOR- MATIQUE	VÉHICULES	MATÉRIEL ET OUTILLAGE	MOBILIER ET AGENCE- MENTS	CONSTRUCTION EN COURS	LOGICIELS	TOTAL
COÛT:										
Solde d'ouverture	3 303 \$	24 513 \$	4 184 057 \$	62 484 \$	41 693 \$	75 011 \$	24 446 \$	122 881 \$	68 310 \$	4 606 698 \$
Entrées	=	-	1 370	431	12	866	57	85 681	=	88 417 \$
Transferts	2 506	-	21 452	1 350	38	2 250	718	(31 451)	3 137	- \$
Cessions et sorties	-	-	-	(774)	-	(373)	(67)	-	-	(1 214) \$
Solde de clôture	5 809	24 513	4 206 879	63 491	41 743	77 754	25 154	177 111	71 447	4 693,901
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS										
Solde d'ouverture	-	3 615	1 159 808	44 653	26 430	25 163	9 113	=	41 380	1 310 162
Ajustement	-		(184 692)	-	-	-	-	=	-	(184 692)
Solde d'ouverture (retraité*)	-	3 615	975 116	44 653	26 430	25 163	9 113	-	41 380	1 125 470
Dotation aux amortissements (retraité*)	=	419	164 453	11 090	3 146	7 054	1 194	-	15 254	202 610
Cessions et sorties	-	=	=	(772)	=	(252)	(59)	=	=	(1 083)
Solde de clôture (retraité*)	-	4 034	1 139 569	54 971	29 576	31 965	10 248	-	56 634	1 326 997
VALEUR COMPTABLE NETTE (RETRAITÉ*)	5 809 \$	20 479 \$	3 067 310 \$	8 520 \$	12 167 \$	45 789 \$	14 906 \$	177 111 \$	14 813 \$	3 366 904 \$

	LISATIO INCO						IMMOBI- LISATIONS INCOR- PORELLES	2019		
	TERRAINS	TERRAINS CÉDÉS À BAIL	BÂTIMENTS ET STRUCTURES - AÉROGARE	MATÉRIEL INFOR- MATIQUE	VÉHICULES	MATÉRIEL ET OUTILLAGE	MOBILIER ET AGENCE- MENTS	CONSTRUCTION EN COURS	LOGICIELS	TOTAL
COÛT:										
Solde d'ouverture	5 809 \$	24 513 \$	4 206 879 \$	63 491 \$	41 743 \$	77 754 \$	25 154 \$	177 111 \$	71 447 \$	4 693 901 \$
Entrées	-	-	345	1 493	101	670	22	73 291	655	76 577
Transferts	-	-	140 762	172	64	92 136	254	(235 607)	2 219	-
Cessions et sorties	-	-	(24)	(196)	-	(812)	(36)	_	-	(1 068)
Solde de clôture	5 809	24 513	4 347 962	64 960	41 908	169 748	25 394	14 795	74 321	4 769 410
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS										
Solde d'ouverture	-	4 034	1 139 569	54 971	29 576	31 965	10 248	-	56 634	1 326 997
Dotation aux amortissements	-	450	138 494	8 339	2 467	6 222	676	-	12 198	168 846
Cessions et sorties	-	-	(15)	(187)	-	(736)	(28)	-	-	(966)
Solde de clôture	-	4 484	1 278 048	63 123	32 043	37 451	10 896	-	68 832	1 494 877
VALEUR COMPTABLE NETTE	5 809 \$	20 029 \$	3 069 914 \$	1 837 \$	9 865 \$	132 297 \$	14 498 \$	14 795 \$	5 489 \$	3 274 533 \$

^{*} Se reporter à la note 4 pour obtenir des précisions sur le retraitement des soldes comparatifs.

Les soldes inscrits sous « Construction en cours » représentent les coûts inscrits à l'actif dans le cadre de projets d'amélioration des installations côté piste et côté aérogare en cours.

Les intérêts inscrits à l'actif sous « Construction en cours » qui se rapportent à des emprunts contractés aux termes de la facilité d'emprunt à long terme en vue de l'agrandissement d'infrastructures se sont élevés à 3 065 \$ (2 473 \$ en 2018).

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

8 AUTRES PASSIFS

Les autres passifs comprennent les dépôts de garantie en trésorerie que les locataires et les nouvelles compagnies aériennes remettent à l'Administration afin de lui fournir une garantie à l'égard des créances éventuelles. Ils comprennent également un montant au titre des allocations de retraite reportées par les employés jusqu'au moment de leur retraite. L'Administration n'a aucune autre obligation de constituer une provision pour allocations de retraite pour les employés. En outre, les autres passifs à long terme comprennent un montant au titre du régime incitatif à long terme établi à l'intention de certains employés.

	2019	2018
COURANTS		
Dépôts de garantie	2 023 \$	1 717 \$
Régime incitatif à long terme	546	-
Allocations de retraite	75	75
	2 644 \$	1 792 \$
NON COURANTS		
Dépôts de garantie	2 343 \$	1 790 \$
Régime incitatif à long terme	397	764
	2 740 \$	2 554 \$
	5 384 \$	4 346 \$

9 FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Administration dispose d'une facilité de lettres de crédit qui lui a été consentie par la Banque Toronto Dominion et qui lui permet d'émettre des lettres de crédit d'un montant maximal de 55 000 \$ afin de se conformer aux exigences de la convention de crédit voulant qu'elle garantisse à l'Alberta Capital Finance Authority (l'« ACFA »), pour chaque année civile, un montant égal à 50 % de l'encours de la dette de l'Administration le 30 novembre précédant immédiatement cette année civile, multiplié par le taux d'emprunt à 10 ans de l'ACFA en vigueur à cette date. La facilité de lettres de crédit est garantie de sorte qu'elle est de même rang que la convention de crédit. Au 31 décembre 2019, des lettres de crédit d'un montant de 45 007 \$ avaient été émises (36 382 \$ en 2018); ce montant est passé à 33 781 \$ après la clôture de l'exercice.

L'Administration dispose d'une ligne de crédit d'exploitation de 100 000 \$ (45 000 \$ en 2018) (la « facilité d'exploitation »), qui peut être portée à 200 000 \$ sous réserve du respect de certaines conditions. La facilité d'exploitation porte intérêt au taux préférentiel bancaire majoré d'une marge applicable, est garantie et est assortie de modalités de remboursement préétablies. En 2019, le montant de trésorerie prélevé sur la ligne de crédit était de néant (néant en 2018). Une partie de cette facilité d'exploitation a été utilisée pour émettre des lettres de crédit d'un montant total de 14 338 \$ (13 008 \$ en 2018) pour des charges d'exploitation et des projets d'immobilisations spécifiques.

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

10 DETTE À LONG TERME

La convention de crédit que l'Administration a conclue avec l'ACFA a été modifiée en décembre 2014 et prévoit l'octroi d'un crédit maximal de 2,99 G\$, portant intérêt à taux fixe, en vue du financement de la construction et de l'acquisition de l'infrastructure de l'Administration. Les emprunts contractés aux termes de la convention de crédit sont garantis par une cession des baux et des loyers et par une lettre de crédit garantissant 50 % des intérêts annuels à payer à l'ACFA (note 9).

Le tableau qui suit présente les débentures émises et en circulation aux termes de la convention de crédit :

			2019	2018
SÉRIE	TAUX D'INTÉRÊT	DATE D'ÉCHÉANCE	MONTANT DE LA DÉBENTURE (\$)	MONTANT DE LA DÉBENTURE (\$)
2005-13	4,9590%	6 avril 2020	25 000	25 000
2016-43	1,4450%	15 juin 2021	50 000	50 000
2002-09	6,0625%	15 décembre 2022	-	70 000
2004-10	5,1245%	1er décembre 2023	20 000	20 000
2010-15	4,6790%	16 février 2025	25 000	25 000
2010-16	4,6640%	15 mars 2025	30 000	30 000
2015-40	2,2678%	15 juin 2025	100 000	100 000
2016-42	2,3760%	15 mars 2026	50 000	50 000
2016-44	2,2250%	15 septembre 2026	50 000	50 000
2007-14	4,7950%	14 février 2027	50 000	50 000
2012-30	3,1340%	17 décembre 2027	109 000	109 000
2013-31	3,2580%	15 mars 2028	89 000	89 000
2013-32	3,4090%	17 juin 2028	98 000	98 000
2014-36	3,5130%	17 juin 2029	200 000	200 000
2014-37	3,2930%	15 septembre 2029	100 000	100 000
2014-38	3,1550%	15 décembre 2029	150 000	150 000
2015-39	2,7900%	15 mars 2030	125 000	125 000
2015-41	2,9800%	14 septembre 2030	150 000	150 000
2011-19	4,5440%	15 mars 2031	13 000	13 000
2011-20	4,2760%	15 juin 2031	25 000	25 000
2011-21	3,7575%	11 août 2031	100 000	100,000
2011-22	3,8080%	19 septembre 2031	100 000	100 000
2011-23	3,5590%	15 décembre 2031	75 000	75 000
2012-24	3,4750%	15 février 2032	50 000	50 000
2012-25	3,4670%	15 mars 2032	137 000	137 000
2012-26	3,4140%	2 avril 2032	25 000	25 000
2012-27	3,4200%	29 juin 2032	200 000	200 000
2012-28	3,4005%	17 septembre 2032	86 000	86 000
2012-29	3,2460%	4 octobre 2032	75 000	75 000
2013-33	4,2580%	15 septembre 2033	113 000	113 000
2013-34	4,0590%	30 novembre 2033	107 901	107 901
2014-35	3,8550%	17 mars 2034	83 000	83 000
2016-45	3,4899%	15 décembre 2036	60 000	60 000
2017-46	3,6430%	15 février 2042	100 000	100 000
2017-47	3,5180%	3 avril 2042	50 000	50 000
2017-48	3,1530%	15 décembre 2047	25 000	25 000
2019-49	2,5622%	16 septembre 2049	70 000	-
			2 915 901 \$	2 915 901 \$

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Les versements de capital futurs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

	2 915 901 \$
PAR LA SUITE	2 565 901
2026	100 000
2025	155 000
2023	20 000
2021	50 000
2020	25 000 \$

Les débentures de l'ACFA émises et en circulation avant le 31 décembre 2003 (série 2002) requièrent des paiements d'intérêts annuels à la date anniversaire de l'émission, tandis que toutes les débentures émises après le 31 décembre 2003 requièrent des paiements d'intérêts semestriels. Tant et aussi longtemps que des débentures sont en circulation, l'Administration est tenue de maintenir un ratio de couverture des intérêts, tel qu'il est défini, d'au moins 1,25:1, ainsi que des flux de trésorerie nets d'un montant supérieur à zéro, tels qu'ils sont établis à la clôture de chaque trimestre financier sur une période de quatre trimestres financiers consécutifs. Au 31 décembre 2019, le ratio de couverture s'établissait à 1,86:1 (1,96:1 en 2018). Au 31 décembre 2019, l'Administration respectait les clauses restrictives liées au ratio de couverture et aux flux de trésorerie positifs, et elle les a respectées tout au long de 2019.

11 FRAIS D'AMÉLIORATIONS AÉROPORTUAIRES

Les produits tirés des FAA sont perçus auprès des passagers par les transporteurs aériens en vertu d'une entente conclue entre divers aéroports du Canada, les transporteurs aériens participants desservant ces aéroports et l'Association du transport aérien du Canada (l'« entente sur les FAA »). Conformément à l'entente sur les FAA, les FAA sont perçus par les transporteurs aériens signataires auprès des passagers pour le compte de l'Administration et remis à celle-ci, déduction faite des frais de gestion de 4 % (4 % en 2018). Les produits tirés des FAA déduction faite des frais de gestion servent à financer les coûts des nouvelles infrastructures aéroportuaires, les coûts des améliorations majeures apportées aux installations actuelles de l'Aéroport international de Calgary et de l'Aéroport de Springbank, les coûts financiers connexes, ainsi que les versements sur la dette. L'Administration comptabilise les produits tirés des FAA au montant brut à l'état du résultat net et de l'actif net. En 2019, les FAA étaient de 30,00 \$ (30,00 \$ en 2018) pour chaque passager en partance de l'Aéroport international de Calgary (YYC).

12 CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Aux termes du bail avec le Canada, l'Administration verse à Transports Canada des paiements locatifs annuels établis selon un pourcentage variable du montant brut des produits des activités ordinaires, le pourcentage maximal étant de 12 %. Le taux effectif pour 2019 s'est établi à 10 % (10 % en 2018).

Les paiements locatifs estimatifs prévus aux termes du bail avec le Canada pour les cing prochains exercices s'établissent comme suit :

2020	45 399 \$
2021	48 226
2022	50 450
2023	53 085
2024	55 645

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

L'Administration s'est engagée à effectuer des paiements aux termes de contrats de location simple visant des véhicules et du matériel pour les deux prochains exercices. Ces paiements s'établissent comme suit :

2020	343 \$
2021	101

13 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Administration a établi, à l'intention de ses employés, un régime de retraite enregistré (le « régime ») qui comporte à la fois un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Le régime de retraite à prestations définies est fermé aux nouveaux employés depuis le 1er août 2013. Pour certaines personnes dont les prestations sont limitées en vertu du régime, la partie qui excède les prestations maximales permises en vertu du régime par l'Agence du revenu du Canada est prélevée à même les produits de l'Administration et comptabilisée en tant que charge théorique de retraite. Les rentes versables à partir du volet à prestations définies sont généralement fondées sur les gains annuels moyens du participant à l'approche de la retraite et sont indexées annuellement à 100 % de l'indice des prix à la consommation canadien. L'Administration comptabilise ses obligations et les coûts connexes liés au régime déduction faite des actifs du régime.

L'Administration a adopté diverses politiques en ce qui a trait au régime.

- a) Le coût des prestations de retraite pour le volet à prestations définies acquises par les employés est déterminé par calculs actuariels à l'aide d'une évaluation actuarielle du régime enregistré et d'une évaluation comptable pour les régimes non enregistrés selon la méthode de répartition des prestations et des hypothèses concernant le taux d'actualisation, la progression des salaires et l'âge de retraite des employés.
- b) Le coût des prestations pour le volet à cotisations définies correspond au montant des cotisations au régime versées par l'Administration au cours de l'exercice.
- c) Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur.
- d) Au 31 décembre 2019, les actifs du volet à prestations définies étaient investis dans divers fonds communs gérés par Fidelity Institutional Asset Management, Gestion d'actifs BlackRock et certains fonds indiciels de Gestion de Placements TD.
- e) L'obligation au titre des prestations définies de l'Administration est déterminée par calculs actuariels. Les gains et les pertes découlent de changements d'hypothèses et du fait que la réalité diffère de ce qui a été supposé. Ces gains et ces pertes sont comptabilisés immédiatement à l'état du résultat net et de l'actif net.
- f) Les écarts entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement établi au moyen du taux d'actualisation sont immédiatement comptabilisés à l'état du résultat net et de l'actif net.
- g) La plus récente évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du régime a été réalisée en date du 1er janvier 2019. Il est prévu que la prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du régime sera réalisée le 1er janvier 2020.
- h) La date d'évaluation utilisée par l'Administration est le 31 décembre.

Le coût net des prestations de retraite inscrit en 2019 a représenté un gain de 8 204 \$ (charge de 4 111 \$ en 2018) pour le volet à prestations définies et une charge de 1 413 \$ (922 \$ en 2018) pour le volet à cotisations définies, et la charge de retraite liée au compte notionnel s'est établie à 120 \$ (65 \$ en 2018). Les coûts de réévaluation pour 2019 se sont traduits par un remboursement de 8 649 \$ (3 840 \$ en 2018). En 2019, une tranche de 2 616 \$ (2 253 \$ en 2018) du coût a été comptabilisée dans les salaires et avantages du personnel.

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Le tableau qui suit présente de l'information sur les composantes du coût des prestations de retraite :

	2019	2018
Coûts des services	1 083 \$	1 266 \$
(Produits) financiers	(638)	(995)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs du régime	(11 742)	7 184
Perte actuarielle (gain actuariel)	3 093	(3 344)
Coût des prestations définies	(8 204)	4 111
Coût des prestations lié au compte notionnel	120	65
Coût des prestations du volet à cotisations définies	1 413	922
TOTAL DU (GAIN) COÛT NET DES PRESTATIONS	(6 671) \$	5 098 \$

D'après l'évaluation actuarielle datée du 1er janvier 2019 et extrapolée au 31 décembre 2019, la situation de capitalisation du régime de l'Administration se présente comme suit :

			2019			2018
	RÉGIME ENREGISTRÉ	RÉGIMES NON ENREGISTRÉS	TOTAL	RÉGIME ENREGISTRÉ	RÉGIMES NON ENREGISTRÉS	TOTAL
Actif (passif) au titre des presta- tions définies, solde d'ouverture	23 614 \$	(15 093) \$	8 521 \$	28 168 \$	(17 570) \$	10 598 \$
Coût net des prestations						
Prestations définies	10 574	(2 370)	8 204	(5 841)	1 730	(4 111)
Comptes notionnels	-	(120)	(120)	-	(65)	(65)
Cotisations patro- nales au volet à prestations définies	1 274	906	2 180	1 287	812	2 099
Actif (passif) au titre des presta- tions définies, solde de clôture	35 462 \$	(16 677) \$	18 785 \$	23 614 \$	(15 093) \$	8 521 \$

	2019	2018
Valeur de marché des actifs du régime	124 343 \$	106 796 \$
Obligations au titre des prestations de retraite	(105 558)	(98 275)
Actif au titre des prestations constituées	18 785 \$	8 521 \$

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Les obligations au titre des prestations de retraite constituées au 31 décembre 2019 comprennent un montant de 16 677 \$ (15 093 \$ en 2018) qui sera financé au moyen des produits des activités ordinaires de l'Administration, plutôt qu'au moyen des actifs du régime. Cette obligation au titre des prestations constituées est régie par une lettre d'entente signée en juin 1992, qui garantit que les prestations acquises après la date d'entrée en vigueur du régime ne seront pas inférieures aux dispositions relatives aux prestations de retraite et à l'indexation prévues par la Loi sur la pension de la fonction publique et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires (garantie minimale) pour les participants admissibles au régime à cette date.

Pour certaines personnes, cette obligation au titre des prestations constituées comprend également les prestations qui excèdent les prestations maximales permises en vertu du régime par l'Agence du revenu du Canada.

L'Administration a pour politique d'investir les actifs du fonds principalement de façon équilibrée ou diversifiée, conformément à la Loi sur les normes de prestations de pension, avec des maximums et des minimums établis, dans des titres à revenu fixe, des actions canadiennes, des actions étrangères et des placements à court terme.

La répartition des actifs du fonds équilibré à prestations définies au 31 décembre était la suivante :

	2019	2018
Titres à revenu fixe	49 %	50 %
Actions canadiennes	15 %	15 %
Actions étrangères	36 %	35 %

Les principales hypothèses actuarielles utilisées lors de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

			2019		2018
		RÉGIME ENREGISTRÉ	RÉGIME NON ENREGISTRÉ	RÉGIME ENREGISTRÉ	RÉGIME NON ENREGISTRÉ
Taux c	d'actualisation				
a)	Obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	5,20 %	3,10 %	5,20 %	3,90 %
b)	Coût net des prestations	5,20 %	3,90 %	5,20 %	3,40 %
Taux c	d'augmentation des salaires	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Indexa	ation avant ou après la retraite	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Autres renseignements sur le régime de l'Administration :

	2019	2018
Cotisations patronales (prestations définies et comptes notionnels)	2 160 \$	2 080 \$
Cotisations patronales (cotisations définies)	1 413	922
Cotisations salariales (cotisations définies)	1 780	1 224
Prestations versées	5 645	5 912

La cotisation patronale spéciale de 2 075 \$ (1 988 \$ en 2018) représente le paiement annuel requis en 2019 pour financer le déficit de solvabilité, tel qu'il a été établi dans le cadre de l'évaluation actuarielle réalisée en date du 1er janvier 2019. De ce montant, une tranche de 2 075 \$ (1 988 \$ en 2018) a été financée au moyen d'une lettre de crédit.

14 INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

Le conseil d'administration de l'Administration (le « conseil ») est responsable de surveiller les principaux risques liés aux activités dans lesquelles l'Administration est engagée, d'établir un juste équilibre entre les risques encourus et le rôle qui est conféré à l'Administration par la Loi, ainsi que de confirmer la mise en place de systèmes permettant de surveiller et de gérer ces risques efficacement afin de garantir la viabilité de l'Administration à long terme. Le conseil a mis sur pied le comité d'audit et des finances, qui examine les risques financiers importants associés au rendement futur, à la croissance et aux occasions manquées cernées par la direction qui pourraient avoir une incidence importante sur la capacité de l'Administration à atteindre ses objectifs d'ordre stratégique et opérationnel. Le conseil est également chargé de s'assurer que la direction dispose de politiques et de procédures efficaces pour cerner, évaluer, gérer et atténuer ces risques.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier omette de s'acquitter de l'une de ses obligations et entraîne de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Administration est exposée au risque de crédit du fait de ses créances et de ses créances à long terme, qui se composent principalement de frais aéronautiques et de FAA dus par des transporteurs aériens et de droits de concession dus par des exploitants de concessions. La majeure partie des droits de concession exigibles sont réglés mensuellement, 15 jours après la fin de chaque mois. La majeure partie des frais aéronautiques exigibles sont facturés tous les 7 jours et réglés dans les 15 jours qui suivent. La majeure partie des FAA exigibles sont réglés mensuellement, le premier jour du mois suivant. Le risque de crédit lié aux créances est atténué par le fait que l'Administration exige des lettres de crédit, procède à des évaluations de la qualité du crédit des clients, exige des dépôts de garantie et maintient une provision pour les pertes sur créances potentielles. Le droit de l'Administration, en vertu de la Loi relative aux cessions d'aéroports, de saisir et de retenir des avions jusqu'au paiement des frais aéronautiques en souffrance réduit le risque de pertes sur créances. Au 31 décembre 2019, l'analyse chronologique des créances n'a révélé aucune dépréciation importante.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'Administration éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. L'Administration maintient une solide position de trésorerie ainsi que des ressources financières suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières au moment où elle est tenue de le faire. L'Administration gère son risque de liquidité en maintenant des soldes de trésorerie et des facilités de crédit suffisantes, en mettant à jour et en examinant régulièrement et au besoin ses projections pluriannuelles de flux de trésorerie, ainsi qu'en harmonisant ses ententes de financement à long terme avec ses besoins en flux de trésorerie. L'Administration atténue le risque de liquidité grâce à ses fonds générés par l'exploitation, à un accès facile à des fonds à long terme en quantité suffisante,

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

ainsi qu'à des lignes de crédit consenties au moyen d'une facilité de crédit. L'Administration a pour politique d'investir ses soldes de trésorerie dans des fonds communs du marché monétaire à court terme dont la politique de placement sous jacente limite ces placements aux titres d'État fédéraux et provinciaux et aux titres de qualité investissement d'institutions canadiennes de grande taille.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché s'entend du risque que les fluctuations des cours du marché, tels que les taux de change et les taux d'intérêt, aient des répercussions défavorables sur le bénéfice de l'Administration ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. Seuls les risques de marché auxquels l'Administration est exposée sont le risque de change et le risque de taux d'intérêt, lesquels sont décrits ci-après.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change s'entend du risque que les fluctuations des cours de change aient une incidence sur les obligations financières de l'Administration. La monnaie fonctionnelle de l'Administration est le dollar canadien, ses achats et encaissements de revenus importants sont conclus en dollars canadiens, et ses emprunts à long terme sont contractés en dollars canadiens. La direction estime que le risque de change découlant de la conversion des monnaies est négligeable.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt. L'Administration est exposée au risque de taux d'intérêt du fait de la trésorerie qu'elle maintient dans des comptes productifs d'intérêts et des placements à court terme qu'elle détient. La trésorerie conservée dans ces comptes bancaires est hautement liquide et, par conséquent, les soldes de capital sont protégés sans égard aux variations des taux d'intérêt. Les placements à court terme portent intérêt à taux fixe durant toute la durée à courir jusqu'à leur échéance et, de ce fait, des variations des taux d'intérêt n'auraient pas d'incidence importante sur la juste valeur en raison de l'échéance rapprochée des placements.

Le risque de taux d'intérêt auquel l'Administration est exposée a trait à sa ligne de crédit d'exploitation (note 9), qu'elle maintient afin de disposer de liquidités tout en obtenant un rendement satisfaisant. La totalité de la dette à long terme de l'Administration (note 10) porte intérêt à taux fixe et, par conséquent les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur les versements d'intérêts, mais peuvent en avoir une sur la juste valeur de la dette.

RISQUES SECTORIELS

Les risques sectoriels sont liés aux événements qui pourraient survenir au sein du secteur du transport aérien ou qui pourraient le toucher et qui pourraient avoir une incidence négative sur la demande pour le transport de passagers à l'aéroport international de Calgary (YYC) et donc sur les produits des activités ordinaires de l'Administration. Ces risques comprennent, entre autres, les suivants : la croissance démographique; les taux de chômage; la conjoncture économique; les mesures réglementaires et les modifications apportées aux lois; la stabilité du secteur du transport aérien; la capacité et la volonté des compagnies aériennes de fournir le service aérien; l'augmentation du coût des tarifs aériens; les conflits de travail; la disponibilité et le coût du carburant d'aviation; les frais d'assurance; la réglementation environnementale; l'exploitation du système de contrôle du trafic aérien; l'utilisation des télécommunications et des services de transport terrestre comme solution de rechange au transport aérien; les épidémies et les recommandations des organismes de santé à l'intention des voyageurs; la guerre et les attentats terroristes; la menace perçue d'attentats terroristes; ainsi que les mesures de sécurité additionnelles mises en œuvre pour prévenir de tels attentats.

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

15 RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Conformément aux pratiques de gouvernance de l'Administration, et comme l'exigent la loi de l'Alberta intitulée Regional Airports Authorities Act et le bail avec le Canada, l'Administration présente la rémunération de chacun des administrateurs et des dirigeants, pris individuellement, ainsi que la rémunération et les dépenses de l'ensemble d'entre eux.

Rémunération et dépenses des administrateurs

	RÉMUNÉRATION ANNUELLE D'ADMINISTRATEUR
Président du conseil de l'Administration non membre de la direction	80 \$
Président de comité	7
Administrateur (à l'exclusion du président du conseil de l'Administration)	12

Les jetons de présence aux réunions du conseil et de ses comités sont de 1,25 \$ par réunion.

Rémunération et dépenses totales pour 2019 pour chaque administrateur :

	RÉMUNÉRATION	DÉPENSES	TOTAL
Casey, Michael F. (président du conseil)	124,1 \$	- \$	124,1 \$
Allen, Terry L.*	13,1	-	13,1
Benke, Larry*	21,4	0,4	21,8
Blom, David	33,6	-	33,6
Charron, Randy**	9,8	0,3	10,1
Cormack, Don	40,6	-	40,6
Delkus, Kristine L.*	10,8	0,2	11,0
Fraser, Wendelin A.	39,6	-	39,6
Goertz, Andrea**	26,1	0,2	26,3
Heffernan, Matthew	45,5	-	45,5
Hotchkiss, Richard J.	40,4	0,1	40,5
Kennedy, Heather	44,6	_	44,6
King, Ken M.	23,6	-	23,6
MacEachern, Grant B.	39,9	-	39,9
Midwinter, James	31,2	0,3	31,5
Oldridge, Lisa**	9,6	_	9,6
Robertson, Andrea	31,0	-	31,0
Safran, Laura M.*	22,4	-	22,4
Scheibel, Phil**	21,4	0,2	21,6
Sigler, Murray	42,4	0,4	42,8
	671,1 \$	2,1 \$	673,2 \$

^{*} Mandat terminé en 2019

La rémunération totale du conseil en 2019 s'est établie à 673,2 \$ (658,4 \$ en 2018). Les dépenses engagées en 2019 par les administrateurs ont totalisé 2,1 \$ (3,5 \$ en 2018).

^{**} Nouvelle nomination en 2019

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

b) Rémunération et dépenses des dirigeants de l'Administration

FONCTION	SALAIRE	AUTRES AVANTAGES EN TRÉSORERIE	TOTAL
Président et chef de la direction	455 \$	160 \$	615 \$
Vice-président, Finances, Stratégie et chef des finances	282	68	350
Vice-président, Infrastructure et chef de l'information	271	60	331
Vice-président, Ressources humaines et engagement du personnel	253	56	309
Vice-président, Opérations	250	-	250
Vice-président, Risque et conformité et secrétaire général*	127	-	127
	1 638 \$	344 \$	1 982 \$

^{*} Nommé en juin 2019

La rémunération totale versée aux dirigeants de l'Administration en 2019 s'est élevée à 3 348 \$ (2 449 \$ en 2018), ce qui comprend la rémunération et les indemnités versées au vice-président, Opérations, qui a pris sa retraite et à l'ancien vice-président, Marketing et service à la clientèle, qui ont quitté leurs fonctions en 2019. Les dépenses engagées en 2019 par les dirigeants ont totalisé 530 \$ (587 \$ en 2018).

16 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Certains des principaux dirigeants non membres de la direction exercent, au sein d'autres sociétés, des fonctions qui font en sorte qu'ils ont la capacité d'exercer un contrôle conjoint ou une influence notable commune sur ces sociétés et sur l'Administration. Au cours de l'exercice, les transactions entre parties liées décrites ci-après ont été conclues avec des personnes qui siègent au conseil de l'Administration. Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

M. Richard Hotchkiss agit en qualité de président et chef de la direction de Sunwest Aviation Ltd. (« Sunwest »), Sunwest loue des terrains de l'Administration afin de fournir de l'espace de hangar et des services aériens nolisés. En 2019, Sunwest a versé à l'Administration des paiements de 1 169 \$ relatifs à la location de terrains et aux frais aéronautiques (1 222 \$ en 2018), qui sont inclus dans les produits des activités ordinaires à l'état du résultat net et de l'actif net. En 2019, les créances comprenaient un montant de 13 \$ à recevoir de Sunwest (16 \$ en 2018).

M. David Blom agit en qualité de vice-président directeur, Finances de Carey Management Inc. (« Carey »). Carey loue des terrains auprès de l'Administration pour un bâtiment sur le site de l'Aéroport international de Calgary (YYC). En 2019, Carey a effectué des paiements locatifs de 1 499 \$ (1 499 \$ en 2018), qui sont inclus dans les produits à l'état du résultat net et de l'actif net. En 2019, les créances ne comprenaient aucun montant à recevoir de Carey (aucun montant en 2018).

M. Ken King est vice-président du conseil d'administration des Flames de Calgary (les « Flames »). Les Flames ont établi un partenariat avec HMS Host en vue d'exploiter un restaurant sous la bannière des Flames de Calgary. Ce restaurant a ouvert ses portes à l'aéroport international de Calgary en 2019.

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

17 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

	2019	2018
A) INTÉRÊTS EN TRÉSORERIE PAYÉS ET REÇUS		
Intérêts payés	101 054 \$	101 950 \$
Pénalité payée sur le remboursement anticipé de la dette à long terme	4 885	-
Produits d'intérêts reçus	779	523
B) CHARGES D'INTÉRÊTS		
Intérêts sur la dette à long terme	97 988 \$	99 477 \$
Pénalité sur le remboursement anticipé de la dette à long terme	4 885	-
Autres charges d'intérêts	26	374
	102 899 \$	99 851 \$

18 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

L'Administration peut faire l'objet de poursuites et de réclamations dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude le dénouement de ces poursuites et réclamations, la direction ne s'attend pas à ce que l'une ou l'autre des actions intentées ait d'importantes répercussions négatives sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de l'Administration.

- En juin 2011, l'Administration a conclu une entente de sous-location et de licence de tunnel (l'« entente sur le tunnel ») avec la Ville de Calgary (la « Ville »). L'entente sur le tunnel, qui arrive à échéance le 29 juin 2072, exige que la Ville prolonge la voie Airport Trail vers l'est, à travers les terrains de l'aéroport et, notamment, construise, exploite et entretienne un tunnel associé sous la piste 17L 35R. Aux termes de l'entente sur le tunnel, l'Administration fournira sans frais à la Ville tous les terrains de l'aéroport dont elle a besoin. L'entente sur le tunnel prévoit également une entente de partage des coûts en ce qui concerne les futurs échangeurs le long de la voie Airport Trail aux intersections de la 19e Rue et de la voie Barlow Trail. La première phase d'échangeurs améliorera l'accès aux installations aéroportuaires et la sortie de celles-ci. La deuxième phase d'échangeurs, ou des composantes de ceux-ci, sera construite lorsque les niveaux de service en fonction des volumes de trafic de la première phase d'échangeurs atteindront un niveau proscrit. L'Administration a convenu de payer alors la moitié du coût d'acquisition des terrains de tiers nécessaires et du projet de construction associé. Des discussions sont en cours avec la Ville au sujet de la conception et de l'échéancier de la construction subséquente des échangeurs. Une fois ces discussions terminées, l'Administration sera tenue de verser 20 000 \$ pour payer les coûts connexes de la première phase d'échangeurs.
- b) Le 18 décembre 2018, un recours collectif a été déposé contre l'Administration (Herjinder Singh Seran en sa qualité de représentant des demandeurs c. The Calgary Airport Authority). La déclaration a été signifiée à l'Administration le 23 janvier 2019. La déclaration allègue que des FAA ont été indûment perçus auprès des voyageurs canadiens. Elle prétend également que les sommes perçues ont été payées ou utilisées de façon inappropriée d'une manière négligente et en violation des obligations légales. La réparation demandée comprend, entre autres, un jugement d'un montant équivalent aux frais payés par les demandeurs qui ont été utilisés à des fins autres que l'amélioration de l'aéroport international de Calgary (YYC), estimés à au moins 100 M\$. L'Administration considère que la proba bilité de succès de la demande des plaignants est faible à ce stade précoce de la procédure et aucune provision n'a été constituée.

AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

19 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Conformément aux dispositions de la Loi relative aux cessions d'aéroports, les bénéfices qui pourraient raisonnablement être considérés comme ayant été générés par des activités aéroportuaires ne sont pas assujettis à l'impôt sur le résultat fédéral ni provincial. La totalité du bénéfice déclaré pour 2019 et 2018 est considéré comme ayant été généré par des activités aéroportuaires et n'est donc pas assujetti à l'impôt sur le résultat.

Administration Aéroportuaire de Calgary 2000 Airport Road NE Calgary, AB T2E 6W5 Tel 403 735 1200

YYC.com | YBW.ca







